

DEC220124DR15

Décision portant nomination de M. Pierre Schweitzer, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA), dont la directrice est Mme Sandrine Bertrand ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Schweitzer, ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA) à compter du 4 janvier 2022 en remplacement de Christophe Halgand, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 janvier 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Sandrine Bertrand

